

Règlement du concours

1. Le concours est organisé par Twizz Radio S.A., dont le siège social est établi à 1040 Bruxelles, Rue des Francs 79 (ci-après dénommé "Twizz").
2. Twizz se réserve le droit de modifier, de remettre, de réduire ou d'annuler le concours (ou une partie) si les circonstances le réclament. Aucune faute d'impression, d'orthographe, de typographie ou autre ne peut être invoquée, ceci sous aucun prétexte et pour aucune obligation de Twizz.
3. Aucune correspondance (lettre, e-mail et/ou communication téléphonique) ne sera échangée à propos de ce règlement, de l'organisation ou du résultat du concours. Toutes les communications ou publications supplémentaires concernant le concours seront considérées comme point du présent règlement. Les décisions de Twizz sont sans recours.
4. Toute personne physique qui habite en territoire belge peut participer au concours, à l'exception des membres du personnel de Twizz et des entreprises (y compris le personnel et les collaborateurs) qui sont impliquées dans le concours, et à l'exclusion des membres de famille (c'est à dire les personnes demeurantes au même domicile) des catégories exclues. Au cas où un participant aurait moins de 18 ans au moment de sa participation, il doit obtenir l'accord explicite de ses parents et/ou de son tuteur et présenter cet accord la première demande de Twizz.
5. Les conditions exactes pour participer sont exposées dans la description du concours. Il n'existe aucune obligation d'achat pour participer au concours. Les réponses ou envois tardifs ne seront pas pris en considération.
6. Les cadeaux gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre leur contre-valeur en espèces ou un autre gain en nature. Le participant n'aura plus droit à son prix s'il n'est pas venu le retirer dans les deux mois qui suivent la fin du concours.
7. A moins que ce ne soit pas indiqué autrement dans la description du concours, chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. Si plusieurs réponses ou participations sont envoyées, Twizz ne prendra en considération que la première participation qu'elle reçoit, sans préjudice du droit de Twizz d'appliquer l'article 9.
8. Un prix au maximum est remis par adresse / domicile où plusieurs personnes demeurent en famille.
9. En cas d'abus, mystification ou fraude, Twizz se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) impliqué(s) de ce concours et/ou des autres concours de Twizz.
10. Par sa participation au concours, le participant consent automatiquement et sans réserve que son nom, adresse et, le cas échéant, photo, ainsi que son identification comme participant ou gagnant, soient publiés par Twizz. Il renonce à tous ses droits à ce sujet.
11. L'article 4 § 1 de la Loi du 8 décembre 1992 relative à la Protection de la Vie Privée s'applique aux données à caractère personnel des participants. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing"). Le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ces données.
12. Par sa participation au concours, le participant accepte ce règlement entièrement et sans condition. Dans le cas où il s'agit d'un concours sur internet ou par téléphone ou SMS : Par sa participation au concours, le participant accepte les limitations de l'internet, des services SMS et IVR, notamment les prestations techniques, le risque de ruptures et, plus généralement, les risques qui sont inhérents à chaque activité online ou à chaque transmission par SMS ou IVR. Twizz rejette toute responsabilité dans ce cadre.